

Assemblée Générale ordinaire

APERIA

10 JUIN 2021

Projet de procès-verbal

Membres du Conseil d'administration présents :

Roland JOLIVOT, Président
Pascale GAUTHIER, Administratrice et adhérente
Jean-Claude GIOVANSILI, Administrateur
Walter GUINTARD, Administrateur et adhérent
Serge LEVEQUE, Trésorier
Claude NECTOUX, Secrétaire
Estelle POCHAT, Administratrice et adhérente

Participaient également :

Chantal COLOMBIER, Groupama Gan Vie
Pierre LE MOINE, Groupama Gan Vie
Vincent ROUHIER, Expert-comptable
Eric SCHOTT, Groupama Gan Vie

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation des comptes 2020 de l'Association après examen du rapport des commissaires aux comptes et affectation du résultat.....	3
II.	Approbation du budget prévisionnel pour 2022	5
III.	Rapport d'activité du Conseil d'administration.....	5
IV.	Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association	9
V.	Questions diverses	9

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Monsieur Roland JOLIVOT.

La tenue de notre Assemblée Générale s'inscrit dans le contexte évolutif d'épidémie de coronavirus (covid-19) et afin de lutter contre la propagation du virus, les dispositions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020, le Conseil d'administration a décidé de tenir à huis clos cette présente Assemblée.

Roland JOLIVOT

Je vous propose d'ouvrir l'Assemblée Générale de l'Association APERIA.

Nous vous avons réunis conformément aux statuts de l'Association en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de l'Association en 2020, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé, le budget prévisionnel et le rapport d'activités.

Selon l'article 13 des statuts de l'Association APERIA, un quorum de 1 000 adhérents ou 1/30^{ème} des adhérents est requis sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement sans condition de quorum. Pour l'Assemblée Générale ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Pour la présente Assemblée Générale, 1 857 adhérents ont donné pouvoir au Président. Le nombre d'adhérents à l'Association étant de 155 498, le quorum est atteint sur première convocation. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Je vous rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale :

- Approbation des comptes 2020 de l'Association après examen du rapport des commissaires aux comptes et affectation du résultat ;
- Approbation du budget prévisionnel pour 2022 ;
- Rapport d'activité du Conseil d'administration ;
- Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association.

I. Approbation des comptes 2020 de l'Association après examen du rapport des commissaires aux comptes et affectation du résultat.

Vincent ROUHIER

Le compte de résultat fait apparaître 443 553 euros de produits d'exploitation, ventilés entre cotisations de l'ex ADAPIA, et droits d'entrée PERIN, ainsi que la ristourne sur le fonds de secours Agri Retraite et 7 923 euros de produits financiers, soit un total de 451 476 euros pour les produits d'exploitation. Quant aux charges, elles représentent 281 629 euros, décomposées entre les charges d'exploitation (221 011 euros), les charges financières et exceptionnelles et l'impôt sur les sociétés (59 169 euros). Il en résulte un solde créditeur de 169 847 euros.

Il en découle un bilan assez simple. A l'actif, nous retrouvons en produits à recevoir les cotisations et droits d'entrée 2020, perçus lors du premier trimestre 2021, la trésorerie placée (883 042 euros) et la trésorerie sur le compte courant, soit 603 763 euros.

Au passif, nous retrouvons le report à nouveau, qui correspond aux résultats accumulés depuis la création de l'Association (1 189 997 euros), le résultat net de l'exercice 2020 (169 847 euros) et les provisions (14 000 euros), puis les dettes qui ont été réglées sur le 1^{er} semestre 2021 et les produits constatés d'avance qui correspondent aux droits d'entrée étalés sur 8 ans.

Il vous est proposé d'affecter le résultat en totalité au report à nouveau, qui s'élèvera ainsi à 1 359 844 euros.

Jean-Claude GIOVANSILI

Que devient le contrat qui constitue le fonds de secours ? Ce dernier concernait l'ADAPIA.

Roland JOLIVOT

Nous le verrons ultérieurement, lorsque nous évoquerons les contrats.

Chantal COLOMBIER

Nous verrons cet élément dans le rapport d'activité. Ce contrat a été souscrit par l'Association pour ses adhérents à l'époque. Il n'est pas question de le remettre en cause. L'Association APERIA l'a repris en l'état.

Roland JOLIVOT

Les engagements sont pris par l'Association APERIA.

Chantal COLOMBIER

Il s'adresse uniquement aux adhérents AGRI Retraite.

Roland JOLIVOT

Effectivement.

Jean-Claude GIOVANSILI

La fermeture du contrat ne pose aucun problème.

Chantal COLOMBIER

Non, cela ne pose aucun problème. Les adhérents exploitants agricoles bénéficient encore de ce contrat.

Roland JOLIVOT

Lorsque les droits des souscripteurs auront été épuisés, nous verrons ce qu'il en est, mais nous n'en sommes pas à ce stade.

Chantal COLOMBIER

La prime payée par l'Association sur ce contrat est fondée sur le montant des cotisations, soit 4 euros par adhérent, que percevait l'association ADARCA. Ce dispositif concernait uniquement les adhérents AGRI Retraite.

Roland JOLIVOT

Concernant le rapport des commissaires aux comptes, je l'ai reçu il y a une semaine. Je les remercie d'avoir audité les comptes et d'avoir transmis leurs travaux suffisamment en amont de l'Assemblée Générale. Les commissaires aux comptes certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image

fidèle des résultats et de l'exploitation de l'exercice écoulé, ainsi que sur la situation financière et sur le patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Roland JOLIVOT donne lecture de la première résolution.

« L'Assemblée Générale, après présentation des comptes de l'Association pour l'exercice 2020 et des rapports des commissaires aux comptes, décide d'approuver ces comptes et d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau. »

La première résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

II. Approbation du budget prévisionnel pour 2022

Vincent ROUHIER

Le budget prévisionnel s'articule autour de trois colonnes. Le budget 2021 correspond à l'agrégation du budget voté en 2019 chez APERIA et de celui voté en 2019 chez ADAPIA. Il était toutefois préférable de présenter le budget sous ce format. Nous pouvons constater que la partie ressources a fortement progressé, parce que nous n'avions pas anticipé un démarrage aussi soutenu du PERIN. Quant aux emplois, nous ne constatons pas de variation particulière. Certaines dépenses 2020 ont été décaissées en 2021. Par ailleurs, l'impôt augmente, ce qui explique en partie la progression des emplois.

L'année 2022 devrait commencer avec une trésorerie de 1 658 516 euros. Les ressources devraient être en léger retrait, même si cette estimation repose sur une certaine prudence en la matière. De même, les emplois ne devraient pas significativement varier. Un budget de communication de 60 000 euros a été maintenu en 2022.

Avez-vous des questions sur ce budget 2022 ?

Concernant les convocations par internet, leur progression est constante, pour atteindre 77 % en 2021.

Roland JOLIVOT

Nous avons commencé à procéder ainsi en 2009. Depuis, nous avons rencontré une légère difficulté en 2016 il me semble, marquée par des cafouillages de l'éditeur. Désormais, 77 % des envois se font par mail, grâce à la vigilance des caisses régionales. Nous avons atteint un rythme de croisière en la matière.

Roland JOLIVOT donne lecture de la deuxième résolution.

« L'Assemblée Générale, après présentation par le Conseil d'Administration du budget prévisionnel pour l'exercice 2022, approuve ce budget. »

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

III. Rapport d'activité du Conseil d'administration

Roland JOLIVOT

Le rapport d'activité rappelle la nécessité d'être vigilant sur les événements survenus depuis la création de l'Association en 2004. Dans le cadre de la loi PACTE, nous n'avons pas hésité à souscrire au dispositif PERIN, qui a été un vif succès. Nous avons intégré dans nos statuts les exigences de la loi PACTE, ainsi que les règles de déontologie, qui nous ont amenés à examiner le cas d'un administrateur ayant noué un léger lien d'affaires avec l'assureur. Ce lien étant

particulièrement réduit, l'administrateur pouvait continuer de travailler au sein de l'Association. Enfin, je rappelle que les plans d'épargne retraite ont été vus ce matin en AG.

Pierre LE MOINE

Le contrat Groupama AGRI Retraite points n'a pas été examiné ce matin. Il accueille 77 577 adhérents. Les cotisations représentent un montant global de 18 millions d'euros. 43 % des actifs sont cotisants. La cotisation moyenne s'établit à 921 euros par an. Les prestations représentent globalement 44,3 millions d'euros, dont 80 % en arrérages. La rente moyenne s'élève à 1 141 euros par an. 26 % des rentes sont réversibles. Trois quarts des rentes viagères ne sont pas réversibles. La population de ce contrat vieillit, puisque l'âge moyen s'établit à 62,3 ans. Les actifs ont un âge moyen de 56 ans, et les rentiers de 72,2 ans.

En termes de placement, à la fin de l'année 2020, le portefeuille se compose de 93 % d'obligations, de 4 % d'actions et de moins de 1 % d'immobilier. La trésorerie représente 3 % du portefeuille. Les plus-values ont diminué par rapport à l'année précédente, mais elles restent à un niveau élevé. Le montant de la provision technique spéciale (PTS) s'établit à 1,455 milliard d'euros à fin 2020, alors que le montant de la provision mathématique théorique, qui correspond à l'engagement auprès des assurés, s'élève à 1,853 milliard d'euros. La PTS est donc insuffisante pour couvrir la provision mathématique théorique. Le régime est couvert par ses propres fonds à hauteur de 93,4 %. La provision technique spéciale complémentaire a été accrue de 90 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ce constat est lié à l'effet taux. L'assureur a produit un abondement de 30 millions d'euros. Ce n'est pas neutre sur le compte de résultat de l'Association.

Quant au compte de résultat, il est alimenté par les primes (17,9 millions d'euros), dont les chargements sur prime (près de 900 000 euros) sont déduits, alors que les prestations représentent 44 millions d'euros. Le solde technique est négatif de 27 millions d'euros. Les produits financiers (43 millions d'euros), les chargements de gestion (4,3 millions d'euros) et la provision technique spéciale viennent abonder la PTS. La provision technique spéciale complémentaire s'élève à 121 millions d'euros, soit une progression de 90 millions d'euros. Il convient donc de travailler à trouver une solution plus structurelle pour cette PTS.

Le régime par points propose une garantie de table et une garantie de taux. Fin 2020, les engagements portés par le régime atteignent un montant annuel de 72,5 millions d'euros, soit un niveau similaire de celui constaté l'année dernière. Le montant de la provision mathématique théorique économique s'établit à 1,852 milliard d'euros. Ce montant est estimé sur la base de la courbe EIOPA. Les taux sont actuellement particulièrement bas.

En 2021, la valeur d'achat du point est de 5,36 euros, alors que la valeur de service est de 0,27 euro. Il en résulte une cotisation unique à verser pour obtenir 100 euros de rente annuelle à 60 ans : à 35 ans, il faut ainsi une cotisation unique de 1 542 euros, contre 2 863 euros à 60 ans.

La diapositive suivante porte sur la revalorisation historique du point. Les valeurs d'achat et de service n'ont pas été revalorisées en 2020 et en 2021.

Pascale GAUTHIER

Pouvez-vous expliquer le graphique précédent relatif à la valeur d'achat du point ? Signifie-t-il que la valeur d'achat est plus élevée lorsque l'âge de l'assuré progresse ?

Pierre LE MOINE

Ce constat est normal. Il s'agit en effet d'acheter un euro de rente.

Pascale GAUTHIER

Un coefficient multiplicateur est appliqué.

Pierre LE MOINE

Oui. Il faut également prendre en compte un taux d'escompte.

Concernant les revalorisations, l'inflation reste à un niveau modéré, voire négatif. Les augmentations ont été limitées au regard de la situation du régime. Les engagements sont couverts par les fonds propres apportés par l'assureur. Il faut toutefois se remettre en situation de non PTSC pour permettre des revalorisations ultérieures.

Roland JOLIVOT

Ces situations justifient la sécurité apportée par un assureur à bonne solvabilité. Cet élément constitue un des points de surveillance permanente des équipes de Groupama GAN Vie.

Pierre LE MOINE

Oui, il faudra échanger sur le sujet.

Quant aux autres contrats, nous pouvons citer AGRI Retraite Active (17 959 adhérents) et Energie Retraite Active (11 322 adhérents), Groupama AGRI Retraite Euros, Retraite TNS Energie et Fonds de pension des TNS. La proportion des actifs est supérieure à celle des retraités, mais la population d'adhérents est globalement en baisse par rapport aux exercices précédents. Sur AGRI Retraite Active, l'âge moyen est de près de 49 ans pour les hommes et de 52 ans pour les femmes, chez les actifs. La proportion des femmes est moins élevée.

Concernant les primes encaissées, les montants sont en baisse. AGRI Retraite Active réalise des encaissements en baisse de 18 % en 2020 (14 millions d'euros). On note une baisse importante (25 % par rapport à l'exercice précédente) pour Energie Retraite Active. Les prestations sont mécaniquement en hausse, en raison du départ à la retraite des actifs. Les prestations représentent 11 millions d'euros pour AGRI Retraite et un peu moins de 10 millions d'euros pour Energie Retraite.

La diapositive suivante porte sur la ventilation des investissements par fonds. Les fonds en euro représentent 41 % des investissements pour Energie Retraite Active et 43 % des investissements pour AGRI Retraite Active. Les profils privilégiés par les assurés sont plutôt prudents. Pour les unités de compte, les fonds Retraite Plénitude et Retraite Harmonie (14 %) sont les plus choisis par les assurés.

Les taux de revalorisation sont présentés à la diapositive suivante. Les éléments sont alignés avec le contexte de baisse des taux et de l'inflation. Le taux de revalorisation est ainsi fixé à 0,90 % cette année, contre 1,05 % l'année précédente.

Quant à la performance des supports en unités de compte, l'année 2020 s'est avérée assez dynamique. Cette dynamique s'est maintenue en 2021. Les performances sont donc plutôt satisfaisantes : 7,49 % pour Plénitude, 0,32 % pour Harmonie, 1,08 % pour Pérennité, 3,57 % pour Groupama Horizon Obligations Monde et 8,77 % pour BGF Global Allocation. Ces performances militent pour une différence entre le fonds Euro, les obligations et les unités de compte. Le fait de privilégier les allocations en unités de compte fait vraiment sens, d'autant plus que l'on envisage une légère reprise de l'inflation. Au regard du niveau des taux, orienter les assurés vers de telles allocations, qui offrent une diversification tout en bénéficiant de la performance des marchés, est tout à fait judicieux.

Roland JOLIVOT

Pour les contrats de prévoyance, je propose de céder la parole à Estelle.

Estelle POCHAT

Concernant les contrats souscrits en prévoyance, 32 571 contrats Energie Prévoyance ont été souscrits au 31 décembre 2020. Ce contrat inclut des garanties arrêt de travail, invalidité et décès, et est entièrement modulable (choix du montant des garanties, de la durée de versement des prestations et de leur étendue). Le contrat Synergie Prévoyance Majoritaire représente 2 136 contrats au 31 décembre 2020, alors que le contrat Synergie Prévoyance Employeur représente 1 858 contrats.

Pour la santé, Groupama Santé Active représente 40 537 contrats au 31 décembre 2020. Mutualia ne représente plus que 22 contrats, Synergie Santé Adapteo, 54 contrats et Synergie Santé Essentielle, 6 277 contrats.

Eric SCHOTT

Au 31 décembre 2020, le portefeuille global des contrats souscrits par l'Association s'établit à 181 553 contrats, soit une progression de près de 2 000 contrats par rapport à l'année dernière. Ils se répartissent entre 98 811 contrats de retraite, 32 571 contrats de prévoyance, 40 559 contrats en santé et 9 612 contrats collectifs. S'y ajoutent les rentes Madelin et PERP, qui sont au nombre de 32 828, soit une hausse de 6 % par rapport à 2019.

Claude NECTOUX

Ces dispositifs en prévoyance, en santé et en collectif sont-ils gérés par les Caisses régionales ?

Eric SCHOTT

Oui, ces dispositifs sont gérés en Caisse pour la prévoyance et la santé individuelles.

Claude NECTOUX

J'ai parcouru le site de l'APERIA. Lorsqu'on édite le rapport d'activité, on y trouve le périmètre ex-ADAPIA, le PERP et le PERIN pour l'année 2019. Ces éléments ne sont pas toujours simples à lire. N'est-il pas possible de simplifier la présentation ?

Eric SCHOTT

Il a été décidé de maintenir deux documents distincts au cours de cette année de transition, puisque les deux associations ont coexisté avant la fusion. Pour 2021, un document unique sera élaboré. Il sera plus simple à lire.

Roland JOLIVOT

Dès 2020, il convient de noter des transferts sortants depuis le PERP, qui représentent une partie importante des transferts entrants dans le PERIN. Ces transferts représentent un montant d'une dizaine de millions d'euros. Il n'en résulte donc pas de réelle déperdition.

Claude NECTOUX

La partie retraite est plus aisée à comprendre, car le gestionnaire est le même. Les données sont plus claires. Ce n'est pas le cas par ailleurs. Pour y avoir réfléchi, certains dispositifs sont relativement complexes à comprendre, notamment pour le sociétaire.

Roland JOLIVOT

C'est une bonne observation. Nous allons tâcher de résoudre cette problématique lors du prochain Conseil d'Administration. Avez-vous d'autres questions ?

Roland JOLIVOT donne lecture de la troisième résolution.

« L'Assemblée Générale, après présentation par le Conseil d'Administration de son rapport de gestion, l'approuve dans toutes ses dispositions et donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Conseil. »

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

IV. Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association

Roland JOLIVOT donne lecture de la quatrième résolution.

« L'Assemblée Générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, et au maximum pour 18 mois, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'Association, relatifs d'une part à des modifications concernant des dispositions non essentielles de ces contrats, et d'autre part, à leur mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires entrés en vigueur antérieurement à la présente Assemblée ou adoptés avant la prochaine Assemblée. »

Roland JOLIVOT

Je rappelle qu'il convient de voter cette résolution chaque année.

La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Roland JOLIVOT donne lecture de la cinquième résolution.

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

V. Questions diverses

Roland JOLIVOT

Nous avons veillé à traiter les éventuelles questions écrites, mais aucune question n'a été transmise au siège. Je vous informe que la prochaine réunion du Conseil d'Administration est programmée le 17 novembre.

Avez-vous d'autres questions ? L'ordre du jour étant épuisé, je déclare l'Assemblée Générale close. Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de journée.

L'Assemblée Générale est close à 15 heures 30.